



Date	2025-12-02
Ordonnance de la Commission	CB-CDA 2025-116
Numéro d'instance	PT25-13
Instance	Tarif Artisti – Radio Satellitaire (2018-2026)
Gestionnaire de l'instance	Daniela Bassan

[1] Le 2 décembre 2025, les parties ont demandé conjointement une prorogation de deux semaines du délai pour déposer leur énoncé conjoint des questions (ÉCQ) auprès de la Commission, car la date limite actuelle coïncide avec leurs horaires de travail et leurs congés.

[2] La demande est accordée. Les parties doivent déposer leur ÉCQ au plus tard le **19 janvier 2026**.